

# Plan de conservation

## des milieux naturels de la Ville de Prévost



### Portrait du territoire

Le territoire qu'on souhaite protéger



#### Superficie

**36 km<sup>2</sup>**  
(3600 hectares)



#### Couvert forestier

**19,6 km<sup>2</sup>**  
(55,7 % du territoire)



#### Milieux humides

**2,4 km<sup>2</sup>**  
(6,8 % du territoire)



#### Milieux ouverts

**1,2 km<sup>2</sup>**  
(3,3 % du territoire)



#### Lacs et cours d'eau

**1,0 km<sup>2</sup>**  
(2,9 % du territoire)



#### Statut précaire

**5 espèces**



#### Forêt d'intérieur

**1,7 km<sup>2</sup>**  
(4,9 % du territoire)



#### Territoires en aire protégée

**1,1 km<sup>2</sup>**  
(3,2 % du territoire)



**Prévost**

### Faits saillants

- Un territoire très vert, avec beaucoup de forêts et de milieux humides.
- Un endroit clé pour aider les animaux à se déplacer dans les Laurentides.
- Des milieux importants et des espèces sensibles ont été repérés sur le territoire.
- La conservation est déjà en route, mais des efforts supplémentaires devront être déployés pour accroître la proportion du territoire protégé, le tout en collaboration avec les propriétaires.
- Un plan clair pour protéger la nature tout en guidant l'aménagement et le développement de la Ville.

### Vision

#### Ce que l'on vise à atteindre dans 10 ans

En 2037, la Ville de Prévost a su conserver ses milieux naturels et préserver la connectivité écologique, assurant la pérennité de sa biodiversité et la résilience de ses écosystèmes face aux changements globaux. Par la mise en valeur de ses paysages, de ses parcs, espaces verts et du cadre bâti existant, elle offre un accès à la nature propice à la santé et au bien-être de sa population. En encadrant le développement de façon harmonieuse, elle a su maintenir un équilibre entre les différents usages du territoire, permettant une cohabitation durable entre les humains et la nature. Prévost incarne ainsi un modèle de développement durable et de respect de la nature, au bénéfice des générations futures.



### Cibles

#### Ce qui nous tient à cœur de protéger

- **Milieux forestiers** : les boisés et les forêts représentent des habitats d'importance pour de nombreuses espèces.
- **Milieux humides** : les milieux humides tels que les marais, marécages, tourbières, prairies humides et eaux peu profondes remplissent de nombreuses fonctions écologiques et des services écosystémiques.
- **Milieux aquatiques et riverains** : les plans d'eau (lacs, étangs) et les cours d'eau (rivières, ruisseaux) ainsi que leurs rives sont importants autant pour les habitats que pour les services écologiques qu'ils procurent.
- **Milieux ouverts** : les milieux ouverts tels que les friches, prairies, pâturages, ainsi que les sols dénudés et agricoles sont importants pour plusieurs espèces dépendantes de ce type de milieu, dont certaines en situation précaire, et permettent de soutenir une plus grande biodiversité.
- **Falaises et escarpements** : les sommets montagneux et parois rocheuses offrent des habitats propices pour certaines espèces en situation précaire, et contribuent à la valeur paysagère et identitaire de la Ville.

# Pressions

Les problèmes auxquels la nature doit faire face



Développement  
résidentiel et  
commercial



Réseau  
routier



Pollution  
sonore



Pollution



Érosion et  
sédimentation



Espèces  
exotiques  
envahissantes



Activité  
récréatives

## Stratégies

Les moyens pour y faire face

### 8 stratégies

- Aménagement du territoire et réglementation
- Connectivité écologique
- Protection légale
- Réaménagement des infrastructures
- Sensibilisation et éducation
- Mise en valeur des milieux naturels
- Acquisition de connaissances
- Renforcement des capacités et formation



59 actions, dont :

- **Continuer de réaliser des actions de plantation d'arbres** pour augmenter le couvert forestier du territoire.
- **Revoir l'éclairage des bâtiments et terrains municipaux** afin de réduire la pollution lumineuse.
- **Identifier les lieux de collision de la faune** ainsi que les endroits propices à l'aménagement de passages fauniques et caractériser les structures présentes et susceptibles d'être utilisées par la faune sur le territoire.
- **Officialiser la protection des terrains municipaux d'intérêt écologique** par l'obtention d'un statut légal (aire protégée privée ou AMCE).

## Objectifs

Les résultats qu'on souhaite atteindre

### 14 objectifs, dont :

- D'ici 2032, la Ville a amélioré ses mesures réglementaires et urbanistiques en place visant à contrôler l'étalement urbain.
- D'ici 2037, au moins 3 projets d'aménagement faunique ont été réalisés afin d'améliorer les écosystèmes.
- D'ici 2037, la proportion du territoire de la Ville protégé par un statut de protection légal ou une entente de conservation volontaire a doublé.
- D'ici 2037, des mesures de végétalisation, de déminéralisation et de verdissement sont mises en place sur le territoire.
- D'ici 2037, l'ensemble des rives des lacs et de la rivière du Nord de la Ville sont végétalisées conformément à la réglementation et un suivi périodique est assuré.
- D'ici 2037, les accès à la nature de proximité pour l'ensemble de la population sont bonifiés pour la pratique d'activités récréatives extensives.



- **Créer et diffuser des fiches d'information** sur les pratiques de gestion durable des eaux pluviales adaptées aux terrains privés auprès de la population.
- Mettre en place les moyens nécessaires au **suivi réglementaire des bandes riveraines**.
- **Développer un code d'éthique sur les bonnes pratiques** lors d'activités récréatives dans les milieux naturels (principe sans traces) et au respect du droit de propriété en terres privées et le diffuser afin de sensibiliser la population.
- **Modifier les outils urbanistiques municipaux** afin d'intégrer des normes visant à respecter les objectifs du plan de conservation et y ajouter les secteurs identifiés comme étant prioritaires.

